

Avancement à la Hors Classe des CPE et PLP Académie de Créteil : année 2017

Depuis l'apparition en 2005 d'une bonification Recteur qui induit des bonifications inspecteur et chef d'établissement, la méritocratie influe sur le déroulement de carrière de tous les PLP désormais inégalitaire.

**Le SNUEP continue de revendiquer la réunification du corps des PLP
par la suppression de la HC et la création d'un 12^e échelon à l'indice terminal 963.**

Les récentes modifications de barème en faveur des collègues au 11^e échelon sont un premier pas vers plus d'égalité de carrière mais le **SNUEP-FSU** réclame depuis plusieurs années la suppression pure et simple de la bonification de 40 points accordée au 10^e échelon qui, en favorisant l'accès de collègues très jeunes à la HC, prive encore de nombreux PLP au 11^e échelon, plus âgés, d'un départ à la retraite avec une pension décente.

Le SNUEP-FSU continue aussi de revendiquer que notation administrative et avis pour la Hors-Classe soient effectués en même temps et notifiés aux collègues sur un même document pour plus de cohérence.

NOM :
Prénom :
Établissement :
Spécialité :

**Fiche syndicale
à nous retourner**

NOTATION au 31 août 2016	Administrative sur 40 Pédagogique sur 60 CPE note sur 20 coef. 5
VALORISATION du parcours de carrière	ECHELON : acquis au 31 août 2017 - 10 ^{ème} échelon : 40 points - 11 ^{ème} échelon : 70 points - 5 points par année scolaire dans le 11 ^{ème} échelon.
AFFECTATION en établissement classé (bonifications cumulables)	- REP+, REP, ville : moins de 3 ans d'exercice : 5 pts / à compter de la 3 ^{ème} année d'exercice : 10 pts - REP+ : 5 points par année dans la limite de 20 pts
VALORISATION du parcours professionnel (via I-Prof)	<u>Avis des corps d'inspection</u> - Second degré <ul style="list-style-type: none"> • exceptionnel 40 points • très favorable 20 points • favorable 10 points • réservé 5 points • défavorable 0 point - Supérieur <ul style="list-style-type: none"> 60 points 40 points 20 points 10 points 0 point <u>Avis des chefs d'établissement</u> <ul style="list-style-type: none"> • très favorable 20 points • favorable 10 points • réservé 5 points • défavorable 0 point <p style="text-align: right;">TOTAL</p>

CAPA HORS CLASSE - CPE : 27 juin / PLP : 28 juin 2017



CONTACTEZ LE SNUEP-FSU CRETEIL
 Pour avoir des réponses, pour être conseillé-e
 Téléphone : 01 43 77 02 41 / 06 75 86 30 65
 Mel : snupe.creteil@orange.fr





BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016-2017

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2017

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
SNUEP-FSU Maison des Syndicats 11-13 rue des Archives 94000 CRETEIL

Courriel : snuep.creteil@orange.fr ; site : www.creteil.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non
 M. Mme
 NOM :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Adresse complète :

 Tél. fixe :
 Tél. portable :
 E-mail :

Discipline précise :
 Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
 (100% si frais réels)
 ou
 Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
 si vous n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE	
Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €	
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €	
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement	

	Métropole		La Réunion		N. Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros		En euros		En CFP		En euros	
Éch.	Cl. Nom	H.C.	Cl. Nom	H.C.	Cl. Nom	H.C.	Cl. Nom	H.C.
1	111	156	144	204	17272	24700	129	183
2	120	177	156	216	18712	27565	138	207
3	126	192	165	252	19690	29356	147	228
4	132	204	174	268	21122	32935	156	240
5	141	216	186	281	22196	34366	168	255
6	144	231	189	303	22553	36874	171	271
7	156	243	204	318	24700	38662	183	285
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	
RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION								
	PLP1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL DONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

ACADÉMIE (au 01/09/2016) : **CRETEIL**

SITUATION ADMINISTRATIVE
 PLP CPE AED
 Classe normale Hors classe Stagiaire
 Contractuel-le CDD CDI Vacataire
 Échelon au 01/09/16 : Depuis le : ____ / ____ / ____
 Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
 Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION
 LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée SUP FC
 Nom de l'établissement :
 RNE (facultatif) :
 Ville :
 Si TZR Etab. d'exercice :
 Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
 Temps partiel : % Nombre d'heures :
 Montant : €
 Mode de paiement :
 Chèque-s : 1 2 3
 Prélèvement en 3 fois ou 6 fois
 Virement :
 Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____ / ____ / ____
 Signature :